Compte rendu — Atelier 4

Table de concertation sur le plan régional
des milieux humides et hydriques (PRMHH)
de la MRC de l'Île d'Orléans

MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

11 octobre 2022
19 h à 21 h 30

Note d'introduction

Transfert Environnement et Société a été mandaté par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer l'animation et la facilitation des échanges, ainsi que la prise de notes de l'atelier faisant l'objet du présent document.

Ce document rapporte de façon synthétique les principaux propos échangés et recueillis. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Table des matières

Mot de bienvenue 1

Approbations 1

Ordre du jour 1

Compte rendu et suivis 1

Présentations 2

Avancement et étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH 2

Atelier participatif 2

Prochaines étapes 3

Annexe 1 — Présentation de la rencontre 6

Annexe 2 — Résultats finaux des ateliers participatifs 33

Mot de bienvenue

Mme Alexandra Boileau, facilitatrice de Transfert Environnement et Société, souhaite la bienvenue aux membres pour cette dernière séance de la Table de concertation sur le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de l'Île d'Orléans.

M. Simon Lemieux, urbaniste à la MRC de l'Île-d'Orléans, souhaite également la bienvenue aux membres de la Table pour cette rencontre se déroulant en personne et les remercie de leur collaboration tout au long de la démarche. Bien que cette rencontre soit la dernière avant le dépôt officiel du PRMHH, M. Lemieux espère que cette initiative marque le début d'une collaboration entre les parties prenantes sur les enjeux liés à l'eau à l'Île d'Orléans.

M. Lemieux présente ensuite les objectifs de la rencontre :

- Présenter les dernières étapes de la démarche du PRMHH et son plan d'action
- Mobiliser les membres de la Table sur les actions du plan d'action
- Effectuer un dernier tour d'horizon d'éléments à considérer dans le cadre de la finalisation de l'élaboration du PRMHH et de sa mise en oeuvre

La présentation est disponible à l'Annexe 1.

Approbations

Ordre du jour

Mme Boileau présente l'ordre du jour de la rencontre et invite les membres à intervenir. L'ordre du jour proposé est accepté.

Compte rendu et suivis

Mme Boileau mentionne que le compte rendu du deuxième atelier de la Table de concertation du 18 janvier 2022 fut envoyé à tous les membres le 16 mars dernier. Tel que mentionné par courriel, ce dernier fut adopté puisqu'aucune proposition de modifications ne fut reçue dans le délai alloué à la suite de l'envoi.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1	
J'avais exprimé mon opinion contre le principe de la gouvernance de l'eau lors de la dernière rencontre et je ne retrouve pas cette position dans le compte rendu.	Mme Boileau mentionne qu'aucune demande de modification n'a été reçue dans les délais octroyés après l'envoi du compte rendu, mais elle invite le membre à communiquer avec Transfert Environnement et Société après la rencontre afin de faire part des modifications à apporter au dernier compte rendu.
Ma problématique concerne surtout le terme « gouvernance » puisque je ne souhaite pas qu'un organisme externe décide à notre place concernant la gestion de l'eau.	Mme Boileau invite le membre à partager ses craintes et ses problématiques lors de l'atelier participatif, notamment concernant l'engagement 5 du plan d'action. Elle mentionne que la position

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	sera clairement reprise dans le compte rendu de la présente rencontre.

Présentations

Avancement et étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH

MM. Lemieux et Sierra de la MRC présentent un résumé des étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH. M. Lemieux informe également les membres du report de la date de dépôt du PRMHH au 31 janvier 2023 au lieu du 16 juin 2022. Il ajoute que le PRMHH sera envoyé par courriel aux membres de la Table pour commentaires avant son dépôt officiel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). M. Lemieux rappelle les acteurs impliqués dans la démarche du PRMHH pour l'Île d'Orléans.

Le résultat de l'atelier participatif de la dernière rencontre de la Table de concertation a permis à la MRC de retravailler son plan d'action en fonction des commentaires émis par les membres. L'atelier d'aujourd'hui permettra aux membres de prendre connaissance des modifications apportées aux actions ainsi que de commenter et bonifier les derniers éléments du plan d'action (partenaires, indicateurs, échéancier, etc.).

Figure 1: Parties prenantes impliquées dans l'élaboration du PRMHH de la MRC de l'Île d'Orléans

Atelier participatif

Mme Boileau explique le fonctionnement de l'atelier participatif.

Volet 1

Le premier volet de l'atelier consiste à bonifier et finaliser le plan d'action du PRMHH, soit en bonifiant les propositions de partenaires potentiels, les programmes de financement disponibles pour réaliser les actions ainsi que les indicateurs qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs.

L'atelier se déroule en deux sous-groupes et les membres sont invités à mettre par écrit leurs réflexions et commentaires sur le plan d'action avant de les partager en sous-groupe. Un sous-groupe travaille d'abord sur les engagements 1-2-3 et l'autre sur les engagements 4 et 5. Après présentation des faits saillants par un porte-parole dans chaque sous-groupe, les sous-groupes sont inversés pour compléter les réflexions.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 2	
À qui s'adresse le plan d'action du PRMHH ? Est-ce qu'il s'adresse aux municipalités ou aux organismes ? Le conseil de la MRC doit adopter le PRMHH, donc je comprends mal l'implication des organismes dans ce contexte.	M. Lemieux mentionne que les collaborateurs sont essentiels pour réaliser les actions de ce plan étant donné qu'elle n'a pas les ressources pour réaliser toutes ces actions sur le terrain. Le gouvernement a octroyé un mandat aux MRC afin d'intégrer les milieux humides et hydriques dans

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	l'aménagement du territoire. Cependant, la MRC souhaite faire des partenariats avec des organismes qui mettront en oeuvre des projets en lien avec ce plan d'action. L'objectif est de développer des liens et des partenariats afin de pouvoir effectuer un suivi des actions réalisées et des acteurs mobilisés lors du renouvellement de ce plan.

Les résultats du volet 1 de l'atelier participatif sont présentés à l'Annexe 2.

Volet 2

Mme Boileau présente le déroulement du volet 2 de l'atelier participatif qui permettra aux membres de la Table d'effectuer un dernier tour des éléments que la MRC doit considérer dans la finalisation du PRMHH et surtout pour sa mise en œuvre. Les membres sont invités à identifier sur la carte grand format les lieux où des événements récents en matière de gestion de l'eau se sont produits (inondation, sécheresse ou tout autre changement observé) et les secteurs où des projets spéciaux sont en cours. Les membres sont également invités à partager leurs dernières réflexions quant aux améliorations possibles de la démarche, aux éléments à considérer lors du renouvellement du PRMHH et lors de l'information au public des prochaines étapes.

Les résultats du volet 2 de l'atelier participatif sont présentés à l'Annexe 2.

Prochaines étapes

Le tableau présentant les étapes de la démarche d'élaboration du PRMHH est rappelé par M. Lemieux. Le dépôt du PRMHH au MELCC sera réalisé avant le 31 janvier prochain. Par la suite, le MELCC transmettra son avis sur le PRMHH avec demandes de modifications ou non. Le PRMHH entrera ensuite en vigueur, après l'intégration des demandes du ministère (s'il y a lieu).

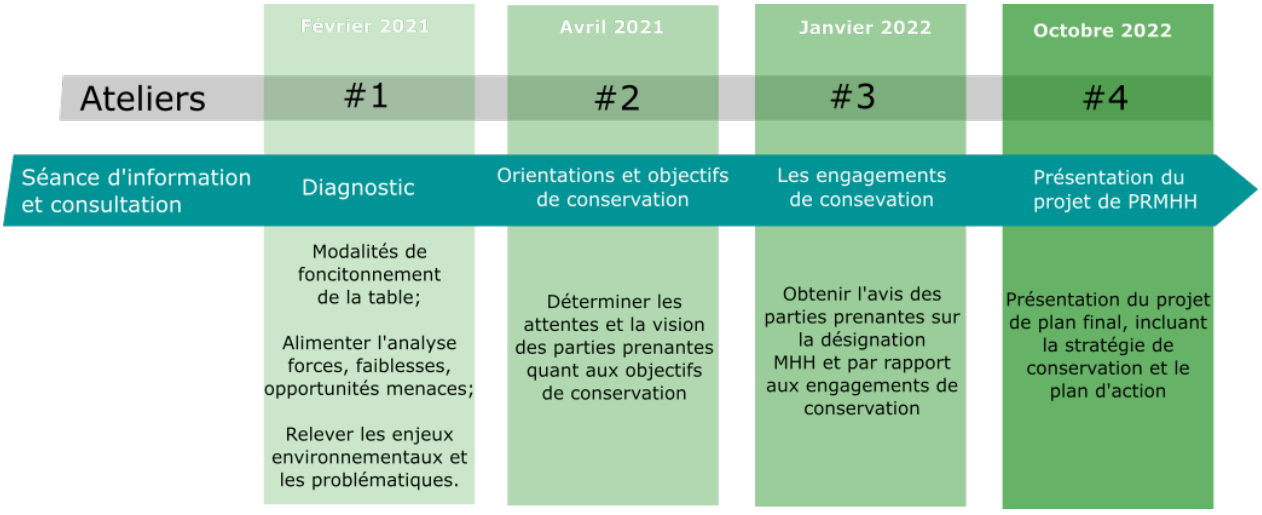

M. Lemieux apporte ensuite certaines précisions sur les objectifs de la MRC et du PRMHH afin de répondre à certaines interrogations entendues lors de l'atelier participatif :

- L'objectif du PRMHH n'est pas d'interdire des activités agricoles ou d'acériculture dans les milieux humides de priorité 1 par exemple, mais bien d'encadrer les nouvelles activités potentielles dans les milieux humides;
- Les projets de mise à jour du schéma afin d'intégrer les éléments du PRMHH seront soumis à des consultations publiques;
- Concernant les bassins d'irrigation, l'objectif de la MRC par le PRMHH n'est pas de détruire les bassins existants, mais de mieux réfléchir à l'ajout des prochains bassins d'irrigation puisqu'elle est consciente des besoins en eau des agriculteurs. Le PRMHH limitera la réalisation de nouveaux bassins ou d'agrandissement dans les milieux humides, mais les bassins d'irrigation existants demeureront;
- Le PRMHH ne modifie pas la règlementation du MELCC déjà en place concernant le pompage d'eau et l'irrigation;
- Les municipalités sont les acteurs clés pour faire appliquer les changements de réglementation prévus par le PRMHH;
- L'ensemble des acteurs et des organismes seront également mis à contribution afin de réaliser des actions de sensibilisation, d'où l'objectif principal de la mise sur pied de cette Table de concertation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 3	
Est-ce que la Table de concertation aura accès au document final du PRMHH qui sera déposé au MELCC ? Qu'en est-il des avis du ministère ?	M. Lemieux mentionne que le document complet du PRMHH sera envoyé en décembre aux membres de la Table afin de recevoir les derniers commentaires sur le document, avant le dépôt au ministère en janvier. Par la suite, selon l'ampleur des modifications demandées par le MELCC, la Table pourrait effectivement être sollicitée pour apporter les ajustements au plan. Cette décision sera prise par le conseil de la MRC.
Q & I 4	
Concernant la carte de priorisation des milieux humides, est-ce que celle-ci pourrait évoluer au fil du temps ? On retrouve plusieurs erreurs sur cette carte.	M. Lemieux mentionne que tous les milieux humides sur la carte proviennent de l'identification des milieux humides de Canards Illimités qui est reconnue par la loi. Tel que défini par l'application de la loi, aucun ouvrage dans les milieux humides identifiés par la carte de Canards Illimités ne peut être fait sans l'autorisation du MELCC. Le mandat de Groupe Hémisphères consistait à caractériser et confirmer la présence de ces milieux humides déjà identifiés par photo-interprétation pour ceux sur les battures ou

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	encore par caractérisation simplifiée au centre de l'Île. Cette caractérisation pourra être complétée éventuellement par une caractérisation plus fine et plus détaillée à l'échelle des municipalités par exemple. La MRC n'avait pas le financement requis pour réaliser cette cartographie détaillée à l'échelle du territoire de la MRC.

Annexe 1 — Présentation de la rencontre

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
MRC Île-d'Orléans

Atelier #4 de la Table de concertation

11 octobre 2022

19h à 21h30

Mot de bienvenue

Objectifs de la rencontre

- Présenter les dernières étapes de la démarche du PRMHH et son plan d'action
- Mobiliser les membres de la Table sur les actions du plan d'action
- Effectuer un dernier tour d'horizon d'éléments à considérer dans le cadre de la finalisation de l'élaboration du PRMHH et de sa mise en oeuvre

Ordre du jour (proposition)

19 h 25	Bienvenue (objectifs, déroulement)
19 h 30	Compte rendu et suivis
19 h 35	Présentation du plan d'action
	Période de questions et d'échange
19 h 50	Pause
20 h 00	Atelier participatif
21 h 20	Prochaines étapes et conclusion
21 h 30	Fin de rencontre

Compte rendu de la dernière rencontre

- Envoyé le 16 mars 2022 et approuvé par courriel
- Pas de modifications formelles demandées sur le compte rendu
- Mis en ligne sur le site Web de la MRC au printemps dernier

Présentation principale

Étapes d'élaboration

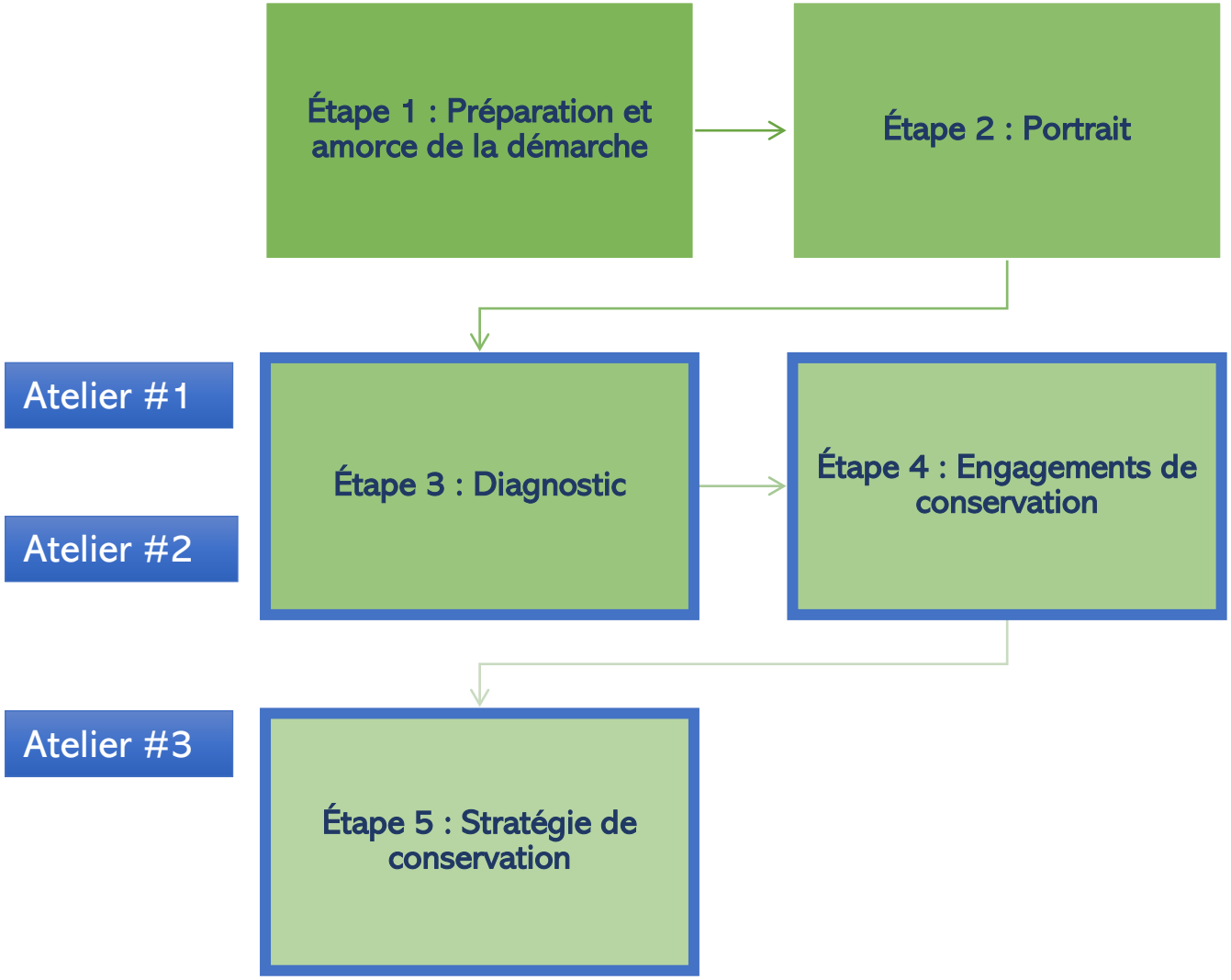

Report du dépôt 31 janvier 2023

- Échéance initiale établie par la convention était le 16 juin 2022;
- La situation sanitaire et les élections municipales font partie des raisons qui ont contribué au report du dépôt au MELCC;
- Pour tenir compte de la disponibilité des représentants du milieu agricole, limitée entre le mois d'avril et le mois d'octobre;
- Nouvelle date d'échéance au 31 janvier 2023.

Résumé de l'atelier #3

Les engagements de conservation

1. Mettre en place un cadre permettant de maintenir et d'accentuer la protection des MHH selon le niveau de priorité
2. Soutenir et orienter la restauration de MHH
3. Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques
4. Guider une utilisation durable des milieux naturels de notre territoire
5. Prendre en main la gouvernance de l'eau

Résumé de l'atelier #3

« Je considère cette action prioritaire »
« J'aime »
« Je m'interroge »

Les Jamboard disponibles après la rencontre pour des ajouts au besoin

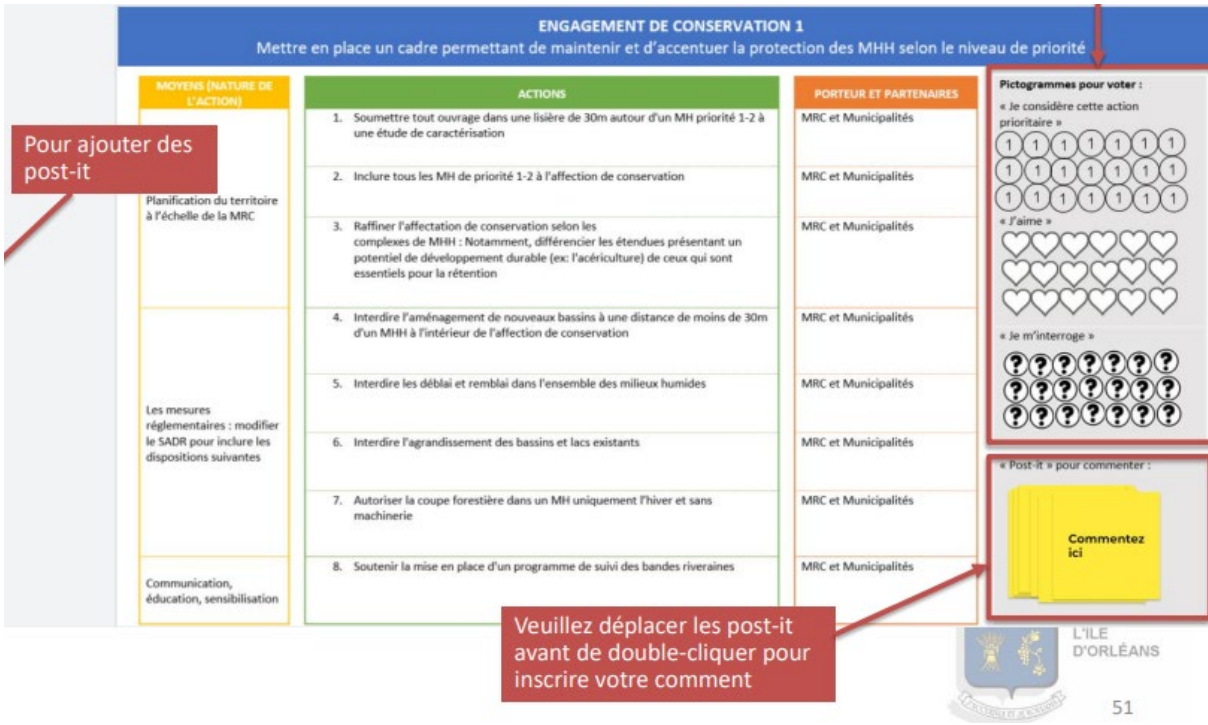

Résumé de la démarche

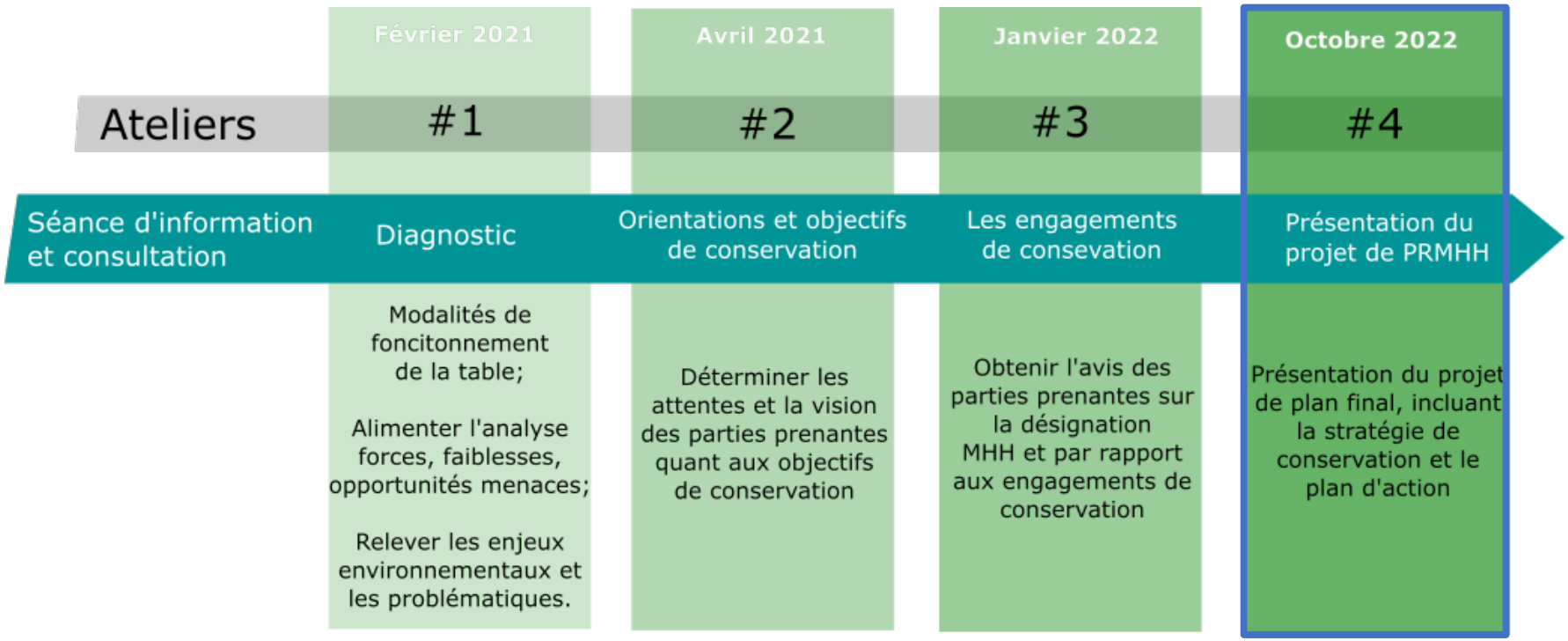

La stratégie de conservation

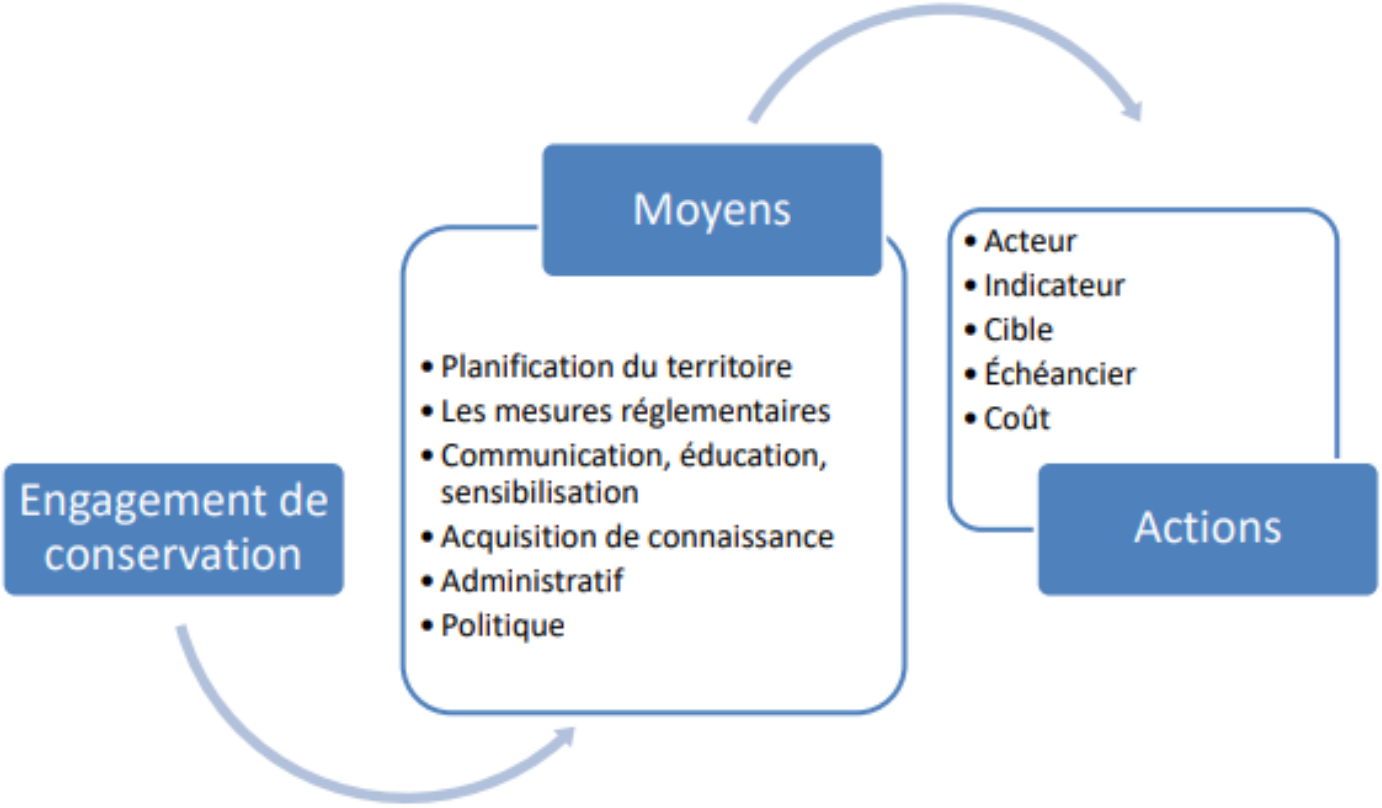

Plan d'action: exemple

ENGAGEMENT 1 – Mettre en place un cadre permettant de maintenir et d'accentuer la protection des MHH selon le niveau de priorité				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
Adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) encadrant la protection de MHH durant la modification du SAD	Règlementaire	N/A	Élaboration d'un RCI 2023-2024	Dispositions règlementaires
Soumettre tout nouvel ouvrage dans une lisière de 30m autour d'un MH priorité 1-2 à une étude de caractérisation	Planification MRC	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027
Inclure tous les MH de priorité 1-2 à l'affectation de conservation	Planification MRC	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Cartographie des affectations SADR 2027
Raffiner l'affectation de conservation selon la valeur écologique des complexes de MHH : notamment, différencier les étendues présentant un potentiel de développement durable (ex: l'acériculture) de ceux qui sont essentiels pour la rétention	Planification MRC	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Cartographie des affectations SADR 2027
Interdire l'aménagement de nouveaux bassins et l'agrandissement de bassins d'irrigation existants à une distance de moins de 30m d'un MHH	SADR- Document complémentaire	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027
Interdire les déblais et remblais dans l'ensemble des milieux humides sauf les travaux nécessaires pour en faire la restauration	SADR- Document complémentaire	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027
Autoriser la coupe forestière dans un MH et dans la bande riveraine uniquement durant l'hiver	SADR- Document complémentaire	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027
Élaborer et mettre en œuvre un programme pour le maintien et la restauration des bandes riveraines (exemple: programme de la MRC Nicolet-Yamaska) et voir à son application par la MRC	Planification MRC	MRC/Municipalités CRE AF2R UPA ZIPQC	En continu -2033	Nombre de kilomètres linéaires de bandes riveraines caractérisées

Merci pour votre contribution

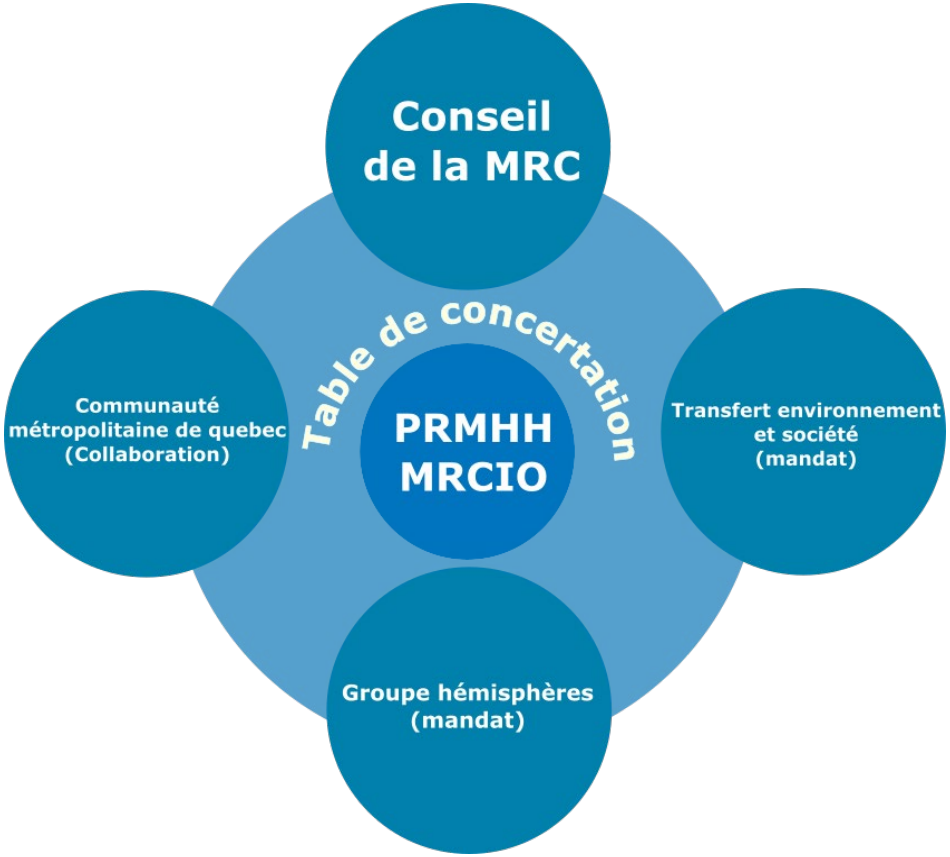

Atelier

VOLET 1 – Plan d'action

Objectif :

- Bonifier les aspects du plan d'action du PRMHH concernant:
  1. les partenaires potentiels
  2. les programmes de financement disponibles et
  3. les indicateurs associés aux actions

VOLET 1 – Plan d'action

Déroulement :

1. Période de réflexion individuelle : réfléchir et mettre par écrit vos commentaires et propositions à l'aide des «post-it»
2. Échanges en sous-groupe afin de partager ses idées «post-it» à tour de rôle et les ajouter sur l'affiche lorsqu'il y a consensus
3. Retour en grand groupe : une personne volontaire par sous-groupe présente le résumé des propositions et des commentaires ressortis lors de la période d'échanges
4. Inversement des sous-groupe et répétition des étapes 2 et 3

VOLET 1 – Questionnements

- Si mon organisme est identifié comme partenaire potentiel d'une action, est-ce que mon organisme pourrait effectivement contribuer à la réalisation de cette action ?
  - S'il ne l'est pas, est-ce qu'il pourrait y contribuer ?
- Est-ce que d'autres acteurs de la communauté de l'Île-d'Orléans ou de proximité pourraient également contribuer à réaliser ces actions (par exemple en montant un projet avec un budget précis) ?
- Est-ce que des actions identifiées dans cette première phase du PRMHH sont déjà entamées ou planifiées par mon organisme ?

VOLET 1 – Questionnements

- Est-ce que des programmes de financement existants permettraient de répondre à la réalisation de ces actions ?
- Est-ce que les indicateurs identifiés pour ces actions sont appropriés ?
- Est-ce que d'autres indicateurs devraient apparaitre au plan d'action ?

VOLET 2 – Dernières réflexions

Objectif :

- Effectuer un dernier tour d'éléments à considérer dans le cadre de la finalisation de l'élaboration du PRMHH et surtout de sa mise en œuvre (prochaines étapes)

VOLET 2 – Dernières réflexions

Déroulement :

1. Inscrire les commentaires et propositions sur les « posts-it »
2. Identifier sur la carte grand format les éléments suivants :
   - les lieux où des événements récents en matière de gestion de l'eau se sont produits (inondation, sécheresse ou tout autre changement observé)
   - les secteurs où des projets spéciaux sont en cours
3. Identifier les éléments qui méritent l'attention de la MRC dans le cadre de la démarche globale d'élaboration du PRMHH avec la table de concertation

   (ex. : améliorations possibles de la démarche, éléments en considérer lors d'une deuxième mouture du PRMHH, information au public des prochaines étapes, etc.)

VOLET 2 – Questionnements

- Avez-vous été témoin d'événement particulier en lien avec l'approvisionnement en eau dans votre secteur ? Est-ce que ces événements sont récurrents annuellement ou plutôt exceptionnel?
- Pour les partenaires : Est-ce que votre organisme travaille présentement sur des projets en lien avec les milieux humides ou les milieux naturels à l'Île d'Orléans ?
- Avez-vous des réflexions à partager sur les prochaines étapes du PRMHH (avant ou après son dépôt) ?

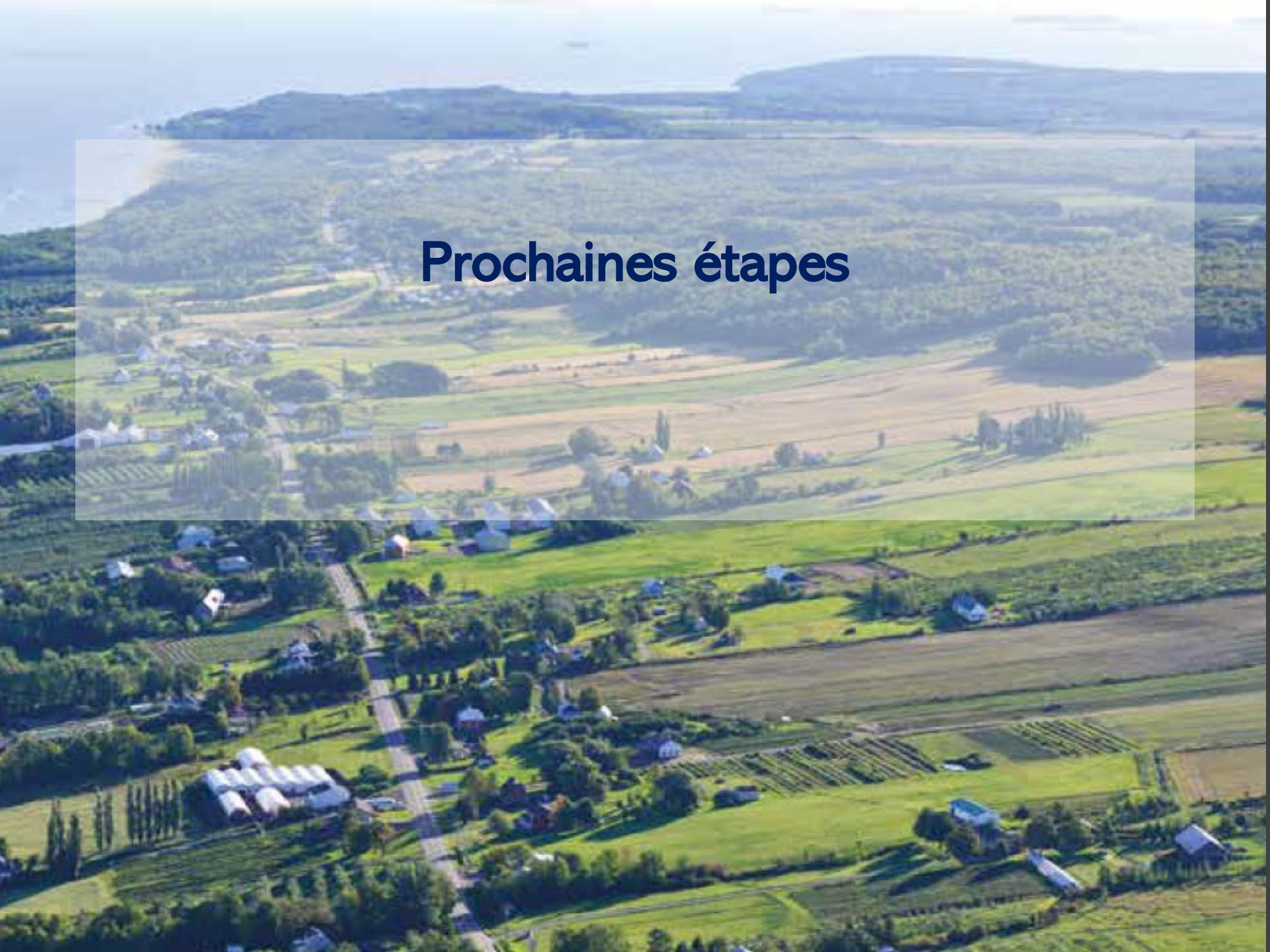

Prochaines étapes

Prochaines étapes

	Février 2021	Avril 2021	Janvier 2022	Octobre 2022
Ateliers	#1	#2	#3	#4
Séance d'information et consultation	Diagnostic	Orientations et objectifs de conservation	Les engagements de consevation	Présentation du projet de PRMHH
	Modalités de foncitonnement de la table; Alimenter l'analyse forces, faiblesses, opportunités menaces; Relever les enjeux environnementaux et les problématiques.	Déterminer les attentes et la vision des parties prenantes quant aux objectifs de conservation	Obtenir l'avis des parties prenantes sur la désignation MHH et par rapport aux engagements de conservation	Présentation du projet de plan final, incluant la stratégie de conservation et le plan d'action

Conclusion

Merci de votre participation !

Un lien vers un sondage de rétroaction sur l'atelier sera envoyé aux membres de la Table rapidement.

Annexe 2 — Résultats finaux des ateliers participatifs

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

ENGAGEMENT 1 – Mettre en place un cadre permettant de maintenir et d'accentuer la protection des MHH selon le niveau de priorité				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
Adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) encadrant la protection de MHH durant la modification du SAD › Le RCI devra inclure les actions 1.5 et 1.6 › Ne pas rendre le RCI trop contrôlant	Règlementaire	N/A	Élaboration d'un RCI 2023-2024	Dispositions règlementaires
Soumettre tout nouvel ouvrage dans une lisière de 30m autour d'un MH priorité 1-2 à une étude de caractérisation	Planification MRC	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027
Inclure tous les MH de priorité 1-2 à l'affection de conservation	Planification MRC	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Cartographie des affectations SADR 2027
Raffiner l'affectation de conservation selon la valeur écologique des complexes de MHH : notamment, différencier les étendues présentant un potentiel de développement durable (ex: l'acériculture) de ceux qui sont essentiels pour la rétention	Planification MRC	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Cartographie des affectations SADR 2027
Interdire l'aménagement de nouveaux bassins et l'agrandissement de bassins	SADR-Document complémentaire	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

ENGAGEMENT 1 – Mettre en place un cadre permettant de maintenir et d'accentuer la protection des MHH selon le niveau de priorité				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
d'irrigation existants à une distance de moins de 30m d'un MHH				
Interdire les déblais et remblais dans l'ensemble des milieux humides sauf les travaux nécessaires pour en faire la restauration › Trouver des solutions et faire de l'accompagnement	SADR-Document complémentaire	Municipalités	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027
Autoriser la coupe forestière dans un MH et dans la bande riveraine uniquement durant l'hiver › Faire attention à la notion de l'entretien › Aucune autorisation nécessaire pour la coupe forestière pour moins de 5% de prélèvement (jardinage par exemple). En été comme en hiver	SADR-Document complémentaire	Municipalités › AF2R › UPA › SPFRQ	Révision du SAD 2024-2026 Concordance municipale 2027-2028	Document complémentaire du SADR 2027

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

ENGAGEMENT 1 – Mettre en place un cadre permettant de maintenir et d'accentuer la protection des MHH selon le niveau de priorité				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
Élaborer et mettre en œuvre un programme pour le maintien et la restauration des bandes riveraines (exemple: programme de la MRC Nicolet-Yamaska) et voir à son application par la MRC › Qu'en est-il des coupes forestières en MHH en bandes riveraines ? › Les activités sylvicoles sont permises dans les MHH selon la réglementation du MELCC	Planification MRC	› MRC/Municipalités › CRE › AF2R › UPA › ZIPQCA › RLIO › Collectif canopée (bientôt en vigueur)	En continu -2033	Nombre de kilomètres linéaires de bandes riveraines caractérisées

ENGAGEMENT 2 – Soutenir et orienter la restauration de MHH				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
Mettre à jour aux 5 ans la cartographie des pertes et des gains de MH de priorité 1	Acquisition de connaissance	› OBV › La présence d'un OBV est essentielle à l'application du PRMHH	2028	Superficies des gains et des pertes

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

Accompagnement des municipalités dans la mise en place de fonds pour soutenir des projets de restauration volontaire de MH	Communication, éducation, sensibilisation	› MRC - Service de développement économique › Municipalités › Capitale Nature	En continu -2033	Superficie de MH restaurés
Soutenir la restauration volontaire des bassins d'irrigation situés à l'intérieur des MH de priorité 1 et 2 au fur et à mesure qu'ils sont abandonnés › Besoin de perfectionner nos connaissances sur les bassins d'irrigation	Communication, éducation, sensibilisation › Sensibiliser (face au citoyen, non agriculteur)	› MRC- Service de développement économique › UPA › RLIO	En continu -2033	Nombre de bassins restaurés › Avoir des études à l'appui › Démystifier « assèchement des puits » attribué aux étangs d'irrigation (légende « urbaine »)

ENGAGEMENT 3 – Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
Mettre de l'avant l'importance des MHH pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)	Planification MRC	› Municipalités	2028	Plan de mise en œuvre du SADR
Adopter un règlement régional sur l'abattage d'arbres › Guide du MFFP pour rédaction d'un règlement sur l'abattage	Les mesures règlementaires MRC	N/A Impliquer : › SPFRQ › UPA	2024	Prescriptions du règlement

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

ENGAGEMENT 3 – Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
d'arbres		› AF2R		
Soutenir l'élaboration des plans municipaux de restauration et de protection des rives du Fleuve (exemple : Saint-François et Saint-Jean)	Communication, éducation, sensibilisation	› MRC › ZIP de Québec	En continu -2033	Nombre de municipalités concernées
Soutenir les partenaires qui souhaitent mettre en place des programmes d'éducation et de sensibilisation sur cet enjeu	Communication, éducation, sensibilisation	› MRC › G3E (ZICO) › UPA › ZIP de Québec	En continu -2033	Nombre de propriétaires informés
Faire un suivi des interventions sur le territoire pour déterminer les secteurs où il y a des problématiques récurrentes d'érosion et d'inondations	Acquisition de connaissance › Caractérisation côtière réalisée récemment pour la région	Municipalités › Milieu de la recherche	En continu -2033	Bilan des interventions par municipalité

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

ENGAGEMENT 4 – Guider une utilisation durable des milieux naturels de notre territoire				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
Accompagner les citoyens dans des actions volontaires visant à assurer la connectivité hydrologique pour les MH de priorité 1 traversés par des chemins	Communication, éducation, sensibilisation	Partenaires de la société civile › Capitale Nature	En continu-2033	Nombre de projets réalisés Nombre de propriétaires rencontrés
Solliciter la restauration volontaire des fossés de drainage dans les milieux humides de priorité 1 pour en restaurer l'hydrologie › Remise à l'état naturel (des cours d'eau ? linéarisés ?) › Attention au libellé « volontaire des fossés »	Communication, éducation, sensibilisation	Partenaires de la société civile › Système de voisinage à considérer › MAPAQ (revenir sur les subventions données) › Subventions pour drainage forestier (vient de qui ?)	En continu-2033	Cartographie des fossés restaurés
Soutenir les initiatives de conservation volontaire	Communication, éducation, sensibilisation	› AF2R (engagement moral) › Capitale nature (conservation plus contraignante)	En continu -2033	Superficies d'aires conservées Nombre nouvelles initiatives
Mettre en place une campagne de sensibilisation sur la fragilité de la ressource en eau (intégrer des notions de bonnes pratiques) › Pédagogie : l'eau est un bien collectif alors que les terres sont des biens privés	Communication, éducation, sensibilisation › Guide pour les nouveaux propriétaires	› UPA (pas mise en place, mais diffusion aux agriculteurs) › G3E (ZICO) › Importance des municipalités dans la sensibilisation maintenant sur les citoyens	En continu -2033	% de citoyens informés

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

ENGAGEMENT 4 – Guider une utilisation durable des milieux naturels de notre territoire				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
		› SPFRQ : diffusions auprès des propriétaires forestiers		
Sensibiliser la population sur les impacts du prélèvement de l'eau à l'intérieur des MHH	Communication, éducation, sensibilisation	› UPA › CRE › AF2R › G3E (ZICO)	En continu -2033	% de citoyens informés › Nombre de campagnes/documents disponibles › Difficile de comptabiliser la consommation d'eau
Acquérir des connaissances sur la qualité de l'eau et les eaux souterraines › Acquérir ou améliorer les connaissances ? › Agglomération des études › Diffusion et mise à profit des études (reddition) › Carte pour les agriculteurs : tournée est la 1ère action prioritaire (ZIP) › Enjeu de caractériser finement les MH sur les propriétés : appel aux agriculteurs ? objectif d'utilisation durable	Communication, éducation, sensibilisation	› Milieu universitaire › Mandataires › 2008 : pompage de l'eau, étude sur la nappe phréatique (CMQ) › ZIP : analyse de données (fleuve) › RLIO/CMQ/CRE : réseau de suivi de la qualité › MELCC ?	En continu -2033	Publication des rapports › Publication d'une mise en commun (analyse)

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

ENGAGEMENT 5 – Prendre en main la gouvernance de l'eau				
ACTIONS	**MOYEN**	**PARTENAIRES POTENTIELS**	**ÉCHÉANCIER**	**INDICATEURS**
Assurer des représentations auprès des autorités gouvernementales afin de bonifier la gouvernance de l'eau à l'échelle de la MRC de l'île d'Orléans	Politique et administratif	› Municipalités-Élus › CMQuébec › Partenaires de la société civile › L'UPA › ZIP › Autres OBV (celui de la Côte-de-Beaupré) pour aider ? › La MRC a les moyens (entité légale)	En continu-2033	

Les commentaires et propositions des membres de la Table sont surlignés.

TOUR D'HORIZON / DERNIERS ÉLÉMENTS À PARTAGE

AMÉLIORATIONS POSSIBLES À LA DÉMARCHE

- Un rôle plus en amont des municipalités dans la contribution de protection
- Consultation de la Table sur le projet de PRMHH
- Consultation publique sur le projet de PRMHH
- Simplifier la réglementation pour les citoyens
- Si financement accordé pour réaliser des actions, le financement devra être d'une plus longue durée qu'un an ou deux (en exemple, le financement du programme « prime verte » est souvent trop court)
- Paysage et cohabitation : problématique des terrains privés ! Comment augmenter l'accessibilité aux citoyens
- Concernant l'engagement sur la gouvernance, ne pas créer une structure qui « gère », mais plutôt dans le même principe que le PDZA : partenaires, concertation et collaboration

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER LORS DE LA 2E MOUTURE DU PRMHH

- Pourquoi ne pas demander un ratio (ex : 5%) à protéger à chaque propriétaire ?
- Compensation financière pour les propriétaires